

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	1 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

**Code de conduite et d'éthique de WCH**

**A. Objectif**

1. Le présent Code de conduite et d'éthique (le « Code ») a pour but de garantir un environnement sécuritaire, accueillant et positif en tout temps dans le cadre des affaires, des activités et des événements de WCH, en sensibilisant les membres et les personnes de WCH à l'attente d'un comportement approprié conforme aux valeurs fondamentales de WCH, soit l'intégrité, l'adaptabilité, la collaboration, le respect, l'inclusion, la responsabilité et le leadership.
2. Le présent Code de conduite et d'éthique définit la norme de comportement éthique que l'on attend de tous les membres de WCH et des personnes qui participent aux affaires, aux activités et aux événements de WCH.
3. Les membres et les personnes de WCH qui ne respectent pas le présent Code peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires définies dans le présent Code et dans d'autres politiques et procédures de WCH, y compris, mais sans s'y limiter, la politique en matière de discrimination, de harcèlement, d'intimidation et de mauvais traitements, la politique en matière de conflits d'intérêts, la politique et les procédures en matière de discipline et de plaintes, la politique en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'inclusion et les politiques d'appel.
4. Le présent Code adopte les principes énoncés dans le Code de conduite universel canadien, révisé de temps à autre. En cas de conflit, le Code de conduite et d'éthique de WCH prévaut.

**B. Application du présent Code**

5. Le présent Code s'applique à la conduite de tout individu dans le cadre des affaires, des activités et des événements de WCH. Il s'applique également à la conduite des membres ou des personnes en dehors des affaires, des activités et des événements de WCH et de ses membres lorsqu'une telle conduite a un effet négatif sur WCH ou est préjudiciable à l'image et à la réputation du sport de l'haltérophilie, de WCH ou d'un membre. Cette applicabilité sera déterminée par WCH ou un membre, selon le cas, à sa seule discrétion.
6. Ce Code s'applique aux individus actifs ou qui se sont retirés de l'haltérophilie lorsque toute plainte ou tout incident signalé concernant une violation potentielle de ce Code s'est

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	2 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

produit lorsque l'individu était actif dans le sport ou si la violation a un impact sérieux et préjudiciable sur l'individu ou les individus dans le sport.

7. Un membre ou un individu qui enfreint le présent Code peut faire l'objet de sanctions conformément à la politique et à la procédure en matière de discipline et de plaintes. En plus de faire face à des sanctions possibles en vertu de la Politique et procédure en matière de discipline et de plaintes, un individu qui enfreint le présent Code pendant une compétition peut être retiré de la zone de compétition ou d'entraînement, à l'entière discrétion de la personne désignée par WCH pour cette compétition, et l'individu peut faire l'objet de sanctions supplémentaires.
8. Une violation de ce Code ou une mauvaise conduite peut être définie comme une infraction mineure ou majeure, conformément à la politique et à la procédure de discipline et de plaintes.

### C. Comportements et conduites générales attendus

9. Tous les individus et les membres, le cas échéant, acceptent de se conformer aux comportements et conduites générales attendus suivants :
  - a. Respecter toutes les lois internationales (le cas échéant), canadiennes, provinciales, municipales ou du pays hôte,
  - b. Traiter tous les individus avec dignité :
    - i. En faisant preuve de respect envers les individus, quels que soient leur morphologie, leurs caractéristiques physiques, leurs capacités sportives, leur nationalité, leur origine nationale, leur religion, leurs convictions religieuses, leurs convictions politiques, leur statut économique, leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur origine ethnique, leur citoyenneté, leur croyance, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur genre, leur identité de genre, leur expression de genre, leur âge, leur statut marital, social ou économique, leur situation familiale ou leur handicap.
    - ii. En démontrant constamment l'esprit sportif, le leadership sportif et la conduite éthique, comme :
      1. Concentrer les commentaires ou les critiques de manière appropriée et éviter de critiquer publiquement les personnes et les membres.
      2. Agir pour prévenir ou corriger les pratiques injustement discriminatoires.

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	3 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

3. Traiter systématiquement les personnes de manière équitable et raisonnable.
  4. Montrer de l'intérêt, de l'empathie et de la prudence envers les autres qui peuvent être malades ou blessés.
- c. Agir avec intégrité et professionnalisme en :
    - i. faisant preuve d'éthique, de considération, d'équité, de courtoisie et d'honnêteté dans toutes les relations avec les individus, les personnes et les organisations;
    - ii. acceptant la responsabilité de leurs actions et de leurs comportements.
  - d. Respecter les règles et l'esprit du sport, notamment :
    - i. Respecter les règles et directives nationales et internationales qui régissent WCH.
    - ii. Connaître et respecter en tout temps les statuts, les politiques, les procédures et les règles et règlements de WCH, tels qu'adoptés et modifiés.
  - e. S'abstenir de toute forme d'abus, de discrimination, de harcèlement, d'intimidation et de mauvais traitements envers les individus ou les autres, notamment :
    - i. Abus, discrimination, harcèlement, intimidation et mauvais traitements dirigés contre un individu ou un groupe d'individus, qui sont insultants, intimidants, humiliants, malveillants, dégradants ou offensants.
    - ii. Le harcèlement sexuel, les avances sexuelles non sollicitées, les demandes de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle.
    - iii. L'abus est un abus de pouvoir qui utilise les liens d'intimité, de confiance et de dépendance pour rendre la victime vulnérable.
    - iv. Discrimination sous la forme d'une action ou d'une décision qui traite négativement une personne ou un groupe en raison de sa morphologie, de ses caractéristiques physiques, de ses aptitudes sportives, de sa nationalité, de son origine nationale, de sa religion, de ses convictions religieuses, de ses convictions politiques, de son statut économique, de sa race, de son ascendance, de son lieu d'origine, de sa couleur, de son origine ethnique, de sa citoyenneté, de sa croyance, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son sexe, de son identité sexuelle, de son expression sexuelle, de son âge, de son état civil, de son statut familial ou de son handicap.
  - f. S'abstenir d'utiliser, de posséder et de fournir des substances, des méthodes et des pratiques interdites et d'autres violations telles que définies par le Programme antidopage canadien (PCA).
    - i. WCH adopte et adhère au PCA.

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	4 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

- ii. Les violations des règles antidopage sont considérées comme une infraction au PCA et sont traitées dans le cadre du PCA et non dans le cadre de la Politique et procédure en matière de discipline et de plaintes de WCH. WCH se réserve le droit d'imposer une sanction découlant d'une violation des règles du PCA si elle est déterminée comme telle en vertu de la Politique et procédure en matière de discipline et de plaintes de WCH.
- iii. WCH respectera toute pénalité imposée à la suite d'une violation du PCA, qu'elle soit imposée par le CCES ou tout autre organisme sportif.
- g. S'abstenir d'utiliser le pouvoir ou l'autorité dans le but de contraindre une autre personne à s'engager dans des activités inappropriées.
- h. S'abstenir de consommer de l'alcool ou des produits du tabac lorsqu'il participe aux affaires, aux activités ou aux événements de WCH ou d'un membre et prendre des mesures raisonnables pour gérer la consommation responsable d'alcool dans des situations sociales destinées aux adultes et associées aux événements de WCH.
- i. Utiliser les médias sociaux de manière responsable, en adoptant le comportement approprié que l'on attend des personnes inscrites et des représentants de WCH.
- j. Respecter la propriété d'autrui et ne pas causer volontairement de dommages.
- k. Signaler toute infraction présumée au présent Code de conduite et d'éthique.
- l. Promouvoir l'haltérophilie de la manière la plus constructive et positive possible.
- m. S'abstenir de tricher délibérément dans le but de manipuler l'issue ou les résultats d'une compétition et/ou s'abstenir d'offrir ou de recevoir tout pot-de-vin dans le but de manipuler l'issue ou les résultats d'une compétition.
- n. Lorsque vous conduisez un véhicule :
  - i. Ne pas voir son permis suspendu;
  - ii. Respectez le Code de la route à tout moment;
  - iii. Avoir une assurance valide; et
  - iv. S'abstenir d'utiliser un appareil mobile ou de se livrer à toute activité qui constituerait une distraction au volant.
- o. Ne pas être sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou de drogues illégales ou de substances intoxicantes.
- p. Signaler à WCH ou à un membre toute infraction criminelle ou aux règles antidopage en cours, toute condamnation ou toute condition de libération sous caution existante concernant un Individu, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la violence, à la pornographie infantile ou à la possession, l'utilisation ou la vente de toute substance ou méthode illégale ou interdite.
- q. En tant que personne en position d'autorité, ne pas placer une personne dans une situation qui la rend vulnérable à la maltraitance. Cela comprend, sans s'y limiter, le fait de demander à un athlète, un entraîneur, un officiel ou une personne en

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	5 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

position d'autorité de partager une chambre d'hôtel lors d'un voyage, d'engager un entraîneur ou une personne en position d'autorité qui a des antécédents de mauvais traitements envers un athlète.

#### **D. Comportements et conduites spécifiques attendus**

##### **Directeurs, membres des comités, personnel et entrepreneurs**

10. En plus de l'article 9, qui s'applique à tous les individus et à tous les membres, les administrateurs, les membres des comités, le personnel et les entrepreneurs de WCH doivent se conformer aux attentes particulières en matière de conduite et de comportement ainsi qu'aux responsabilités stipulées dans les Codes et les conventions de WCH ou des organismes partenaires. Nonobstant ce qui précède, les administrateurs, les membres des comités, le personnel et les entrepreneurs doivent :
- a. Veiller à ce que les affaires financières soient menées de manière responsable et transparente, en tenant compte de toutes les responsabilités fiduciaires.
  - b. Se conformer à la politique de vérification et aux exigences de vérification des antécédents.
  - c. Se comporter de manière ouverte, professionnelle, légale et de bonne foi.
  - d. Être indépendant et impartial, éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus et ne pas être influencé par l'intérêt personnel, la pression extérieure, l'attente d'une récompense ou la peur de la critique.
  - e. Se comporter avec un décorum approprié aux circonstances et à la position.
  - f. Faire preuve du degré de soin, de diligence et de compétence requis dans l'exercice de leurs fonctions conformément aux lois applicables et aux politiques de WCH.
  - g. Respecter la confidentialité appropriée aux questions de nature sensible.
  - h. Respecter les décisions de la majorité.
  - i. Prendre le temps d'assister aux réunions et être diligent dans la préparation et la participation aux discussions de ces réunions.
  - j. Avoir une connaissance et une compréhension de toutes les politiques et procédures pertinentes.

##### **Athlètes**

11. En plus de l'article 9 qui s'applique à tous les individus et membres, les athlètes de WCH doivent se conformer aux attentes spécifiques en matière de conduite et de comportement ainsi qu'aux responsabilités stipulées dans les Codes et conventions de WCH ou des organismes partenaires. Nonobstant ce qui précède, les athlètes

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	6 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

doivent :

- a. S'efforcer d'obtenir des résultats personnels et collectifs par un effort complet, constant et sincère.
- b. Faire preuve de respect envers eux-mêmes et envers tous les autres.
- c. Contribuer à une culture d'équipe positive en fournissant des informations positives et constructives.  
des commentaires aux coéquipiers qui motivent et encouragent la poursuite des efforts.
- d. Reconnaître que tout comportement non désiré et non souhaité ne sera pas toléré et faire savoir immédiatement à leur entraîneur, à la personne responsable ou à la personne concernée s'ils ont été témoins ou victimes d'un tel comportement.
- e. Signaler immédiatement à leur entraîneur tout problème de santé mentale ou physique qui pourrait empêcher ou limiter leur capacité à s'entraîner, à voyager ou à participer à des compétitions et, dans le cas des athlètes brevetés, leur capacité à remplir les conditions d'octroi des brevets.
- f. Ne participer qu'aux compétitions pour lesquelles ils sont éligibles.
- g. Arriver à chaque entraînement, compétition, sélections ou autres activités d'haltérophilie ou des événements à l'heure, avec tout l'équipement approprié, bien nourris et préparés au mieux de leurs capacités.
- h. Se comporter de manière sportive, que ce soit en tant que compétiteurs ou en tant que spectateurs, et ne pas tolérer parmi eux ceux qui ne le font pas.
- i. Ne consommez jamais d'alcool, de cannabis, de tabac ou de produits de vapotage en tant que mineur lorsqu'il participe aux affaires, aux activités et aux événements de WCH.
- j. Le cas échéant, adhérer à la convention d'athlète de WCH et à ses exigences et les attentes.
- k. Se conformer à la politique, aux règles et aux exigences de WCH en matière de vêtements, équipement, entraînement, déplacements, compétitions et couvre-feu.

## Entraîneurs

12. En plus de l'article 9 qui s'applique à tous les individus et membres, les entraîneurs de WCH doivent se conformer à toutes les attentes spécifiques en matière de conduite et de comportement ainsi qu'aux responsabilités stipulées dans les Codes et conventions de WCH ou des organismes partenaires. Nonobstant ce qui précède, les Entraîneurs doivent :
  - a. Faire preuve d'un leadership responsable et adhérer au Code d'éthique du PNCE.
  - b. Agir dans le meilleur intérêt du développement de l'athlète en tant que personne à part entière.

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	7 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

- c. Assurer un environnement sécuritaire en sélectionnant des activités et en établissant des contrôles adaptés à l'âge, à l'expérience, aux capacités et à la condition physique des athlètes concernés, et en éduquant les athlètes quant à leurs responsabilités pour contribuer à un environnement sécuritaire.
- d. Se conformer à la politique de vérification des antécédents.
- e. Travailler avec les professionnels de la médecine du sport pour le diagnostic, le traitement et la gestion des traitements médicaux et psychologiques des athlètes.
- f. Ne jamais encourager ou permettre sciemment à un athlète de retourner au jeu prématurément ou sans l'autorisation d'un professionnel de la santé, après une blessure grave, y compris une commotion cérébrale.
- g. Respecter les protocoles et les procédures de la politique de WCH en matière de commotions cérébrales.
- h. Ne jamais refuser, déconseiller ou refuser une hydratation, une alimentation, une attention médicale ou un sommeil adéquats.
- i. Accepter et promouvoir les objectifs personnels des athlètes et orienter les athlètes vers d'autres entraîneurs et spécialistes du sport, le cas échéant et selon les opportunités.
- j. Ne jamais retenir d'informations ou prendre des mesures qui pourraient influencer de manière inappropriée la décision de l'athlète concernant sa participation à l'équipe nationale ou provinciale ou à d'autres programmes d'entraînement.
- k. Soutenir le personnel d'entraînement des équipes nationales ou provinciales ou d'autres programmes d'entraînement, si un athlète se qualifie pour participer à l'un de ces programmes.
- l. Ne pas utiliser sa position d'entraîneur d'une équipe nationale ou provinciale pour solliciter des athlètes (ou les parents d'athlètes mineurs) sans avoir reçu au préalable l'approbation des entraîneurs qui sont responsables de l'athlète.
- m. Fournir aux athlètes et aux parents d'athlètes mineurs les informations nécessaires pour être impliqués dans les décisions qui concernent l'athlète.
- n. Donner l'exemple de la conduite qu'ils souhaitent que leurs athlètes adoptent dans leur tenue et leur comportement.
- o. Maintenir des limites professionnelles avec les athlètes et limiter les interactions personnelles avec les athlètes sur les médias sociaux.
- p. S'assurer que tous les dialogues et interactions en ligne avec les athlètes mineurs sont uniquement destinés à l'haltérophilie.
- q. S'assurer que leurs athlètes comprennent que les abus, la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et les mauvais traitements ne seront pas tolérés, et créer une culture de divulgation et de signalement au niveau des athlètes.
- r. Utiliser un langage inoffensif, et tenir compte du public auquel vous vous adressez (par exemple, l'âge/maturité des participants).

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	8 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

- s. Reconnaître le pouvoir inhérent à la position d'entraîneur et respecter et promouvoir les droits de tous les participants au sport. Cela se fait en établissant et en suivant des procédures de confidentialité (droit à la vie privée), de participation informée et de traitement juste et raisonnable. Les entraîneurs ont la responsabilité particulière de respecter et de promouvoir les droits des participants qui sont en position de vulnérabilité ou de dépendance et moins à même de protéger leurs propres droits.

## Officiels

13. En plus de l'article 9 qui s'applique à tous les individus et à tous les membres, les officiels de WCH doivent se conformer à toutes les attentes spécifiques en matière de conduite et de comportement ainsi qu'aux responsabilités stipulées dans les Codes et les conventions de WCH ou des organismes partenaires. Nonobstant ce qui précède, les Officiels doivent :
- a. Accepter une mission d'arbitrage lors d'une compétition ou d'un événement uniquement s'ils ont l'intention d'honorer cet engagement et de faire savoir dès que possible à la personne concernée si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent pas être présents.
  - b. Se comporter de manière ouverte, professionnelle, impartiale et de bonne foi dans toutes les activités d'arbitrage.
  - c. Éviter de cautionner ou de publier des informations sur un athlète, un entraîneur ou toute autre personne qui pourraient suggérer une relation préférentielle ou donner l'apparence d'un conflit d'intérêts.
  - d. Déclarer un conflit d'intérêts, le cas échéant, et s'abstenir d'officier dans les cas suivants les situations où la perception d'un conflit d'intérêts peut être présente.
  - e. Faire des jugements indépendants.
  - f. Respecter la confidentialité requise pour les questions de nature sensible, notamment les éjections, les manquements, les forfaits, les processus disciplinaires, les appels et autres informations confidentielles.
  - g. S'engager à comprendre et à mettre en pratique leur rôle de juge, d'arbitre, de marqueur ou d'autre officiel, et agir de manière appropriée dans le cadre de ce rôle.
  - h. Maintenir une connaissance technique de l'haltérophilie et de toutes les règles et règlements en vigueur.
  - i. Être responsable des décisions prises en tant qu'officiel.
  - j. Partager les connaissances techniques et l'expérience de l'haltérophilie avec les athlètes, les parents, les entraîneurs, les directeurs de compétition, les bénévoles,

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	9 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

les employés de WCH ou des membres et les autres officiels afin de favoriser le développement du sport.

- k. Ne pas critiquer publiquement d'autres fonctionnaires ou individus et interagir de manière professionnelle.
- l. Respecter les règles et exigences de l'Organisation en matière de Code vestimentaire.
- m. Respecter la confidentialité exigée par les questions de nature sensible, qui peuvent inclure les processus disciplinaires, les appels et les informations ou données spécifiques concernant les individus.
- n. Se conformer à la politique de vérification des antécédents.
- o. Honorer tous les devoirs, à moins d'être dans l'impossibilité de le faire pour cause de maladie ou d'urgence personnelle, auquel cas ils doivent communiquer leur situation à la ou aux personnes responsables des devoirs dès que possible.

#### **Parents/tuteurs et spectateurs**

14. Les parents, tuteurs ou spectateurs doivent :
- a. Ne jamais ridiculiser un athlète qui fait une erreur pendant une performance ou un entraînement et doivent faire des commentaires positifs qui motivent et encouragent tous les athlètes à poursuivre leurs efforts.
  - b. Respecter les décisions et les jugements des entraîneurs et des officiels et encourager les athlètes à faire de même.
  - c. Respecter et montrer de l'appréciation envers tous les compétiteurs et envers les entraîneurs, les officiels, les gestionnaires de compétitions, les bénévoles et les autres personnes qui donnent de leur temps au sport de l'haltérophilie.
  - d. S'abstenir d'utiliser un langage grossier et ne pas interférer avec les événements ou harceler les concurrents, les entraîneurs, les officiels, les responsables des compétitions, les bénévoles ou les autres parents ou spectateurs.

#### **Autres personnes en position de leadership ou responsables de clubs**

15. En plus de l'article 9 qui s'applique à tous les individus et membres, les individus de WCH en position de leadership ou d'autorité ou les gérants de clubs doivent se conformer à toute attente particulière en matière de conduite et de comportement ainsi qu'aux responsabilités stipulées dans les Codes et conventions de WCH ou des organismes partenaires. Nonobstant ce qui précède, les personnes en position de leadership ou d'autorité ou les gestionnaires de clubs doivent :
- a. Promouvoir la sensibilisation et la compréhension des valeurs de WCH ou du membre et du présent Code de conduite et d'éthique.

Énoncé de politique et de procédure			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	10 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		

- b. Prendre en compte et promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion lors de l'élaboration de politiques et du développement, de la mise à jour ou de la mise en œuvre de programmes et d'activités.
- c. Servir de modèle par son comportement, ses actions et ses paroles et encourager et motiver les autres individus à faire de même.
- d. Instaurer la confiance des employés, des athlètes et des autres personnes de l'Organisation en écoutant et en comprenant leurs intérêts et leurs besoins.
- e. Instaurer une atmosphère de collaboration.
- f. Maintenir un environnement où chacun se sent à l'aise pour poser des questions et faire part de ses préoccupations.
- g. Se conformer à la politique de vérification des antécédents.  
Aider les personnes à déposer une plainte ou à signaler un incident.
- h. Imposer des mesures disciplinaires ou correctives appropriées lorsque la faute a été prouvée, quelle que soit la position ou l'autorité du contrevenant.
- i. Veiller à ce que toute inconduite possible ou réelle fasse l'objet d'une enquête rapide, et de manière approfondie, le cas échéant.

### Représailles ou rétribution

16. Toute personne qui se livre à un acte qui menace ou cherche à intimider une autre personne dans le but de décourager cette personne de déposer, de bonne foi, une plainte ou de signaler un incident conformément à la Politique et à la Procédure relatives à la discipline et aux plaintes de WCH ou à toute Politique de WCH constitue une violation du présent Code de conduite et d'éthique. Constitue également une violation du présent Code de conduite et d'éthique le fait pour un individu de déposer une plainte ou de signaler un incident dans le but d'exercer des représailles ou des rétributions contre un autre individu. Tout individu trouvé en violation de cette section sera responsable des coûts liés au processus disciplinaire requis pour établir une telle violation.

<b>Énoncé de politique et de procédure</b>			
Sujet:	<b>Code de conduit et d'éthique</b>	Effective:	August 1, 2021
Délivré à:	Toutes les membres Weightlifting Canada Haltérophilie	Page:	11 of 11
		Remplaces:	N/A
Délivré par:	WCH Executive		